

# Mercredi 16 décembre

## la CGT reçue au rectorat de Paris

17 décembre 2020

La CGT EP a été reçue hier, mercredi 16 décembre, par les responsables de la Division de l'Enseignement privé du Rectorat de Paris.

L'objectif de cette longue entrevue était d'aborder

1. Les difficultés liés au confinement et à l'application du protocole sanitaire/ De mieux encadrer les pratiques, parfois abusives, des classes filmées
2. Les nombreuses problématiques de paies ( HSA/HSE ou suppléances non payées en 2019/20, SFT, indemnités de transport, SEGPA pas payées..retards..)
3. Faire le point sur le jour de carence pour les enseignant-es
4. Les difficultés liées aux appréciations des RDV de carrière 2019/20 et celles pour rédiger les premières observations.
5. La circulaire relative aux demandes de disponibilité, temps partiel, retraite..
6. Forfait mobilité développement durable

L'entretien a été très constructif et de nombreux dossiers financiers ont été résolus d'emblée car les situations avaient été envoyées, au préalable, par mail.

Rappelons que notre seul et unique employeur est le rectorat de Paris et que près de 30 % de nos collègues n'exercent pas dans des établissements catholiques, à Paris.

### 1. Les difficultés liés au confinement et à l'application du protocole sanitaire/ De mieux encadrer les pratiques, parfois abusives, des classes filmées

La CGT-EP Paris réclame, à nouveau, une CCMA afin d'aborder les problématiques liés au contexte sanitaire et aux pratiques des classes filmées que certaines directions tentent d'imposer, en toute illégalité, aux enseignant-es.

Les Organisations Syndicales de l'enseignement public ont été reçues le 14 octobre, pourquoi le Privé serait-il, ainsi, relégué ?

Rappelons que le contexte est tout particulièrement éprouvant et que la voix des Maîtres du Privé se doit

### 2. Les nombreuses problématiques de paies ( HSA/HSE ou suppléances non payées en 2019/20, SFT, indemnités de transport, SEGPA pas payées..retards..)

La majeure partie des dizaines de dossiers relayés a été résolue et les professeurs recevront leur dû sur les paies de décembre ou de janvier ce dont nous nous réjouissons.

### 3. Faire le point sur le jour de carence pour les enseignant-es

Vous avez été "cas contact" et on vous a prélevé un jour de carence ? Contactez-nous !

### 4. Les difficultés liées aux appréciations des RDV de carrière 2019/20 et celles pour rédiger les premières observations.

Nombreux sont les enseignant-es qui nous ont contactés car ils ont reçu un compte-rendu de rendez-vous de carrière pour lequel manquait les croix et/ou l'appréciation du directeur ou de l'inspecteur.

D'autres n'ont pas pu faire remonter leur premières observations avant le 12 décembre. Le service qui gère ces problématiques est celui de Madame BOUSCAL :

[ce.dep2@ac-paris.fr](mailto:ce.dep2@ac-paris.fr)

Il faut signaler tout problème.

L'avis final du Recteur, qui seul compte, arrivera sous peu, n'hésitez pas à le contester : [NOTRE INFO CGT CONTESTATION RDV DE CARRIERE](#)

(ACCEPTER VALIDER ET TÉLÉCHARGER LE FICHER)

Afin de faciliter les contestations la CGT-EP a demandé que d'emblée une adresse mail dédiée soit communiquée aux enseignant-es, et que ces derniers reçoivent un accusé réception. Plutôt que d'écrire une lettre recommandée A-R.

## 5. La circulaire relative aux demandes de disponibilité, temps partiel, retraite..

Nombreux encore, sont les enseignants qui l'attendent. Celle-ci n'étant pas prête nous avons, avec le rectorat, trouvé la solution suivante.. que les annexes soient transmises au plus tôt et non pas pendant les vacances.

Ce fut chose faite dans la soirée d'hier, elles sont donc disponibles dans les établissements et on doit vous les communiquer.

**Date limite de retour au rectorat évoquée le : 29 janvier (pas officielle)**

Lien vers la circulaire de l'an dernier, la circulaire 2020/21 sera similaire :

[https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1\\_1483494/demande-de-retraite-de-temps-partiels-de-disponibilite-pour-l-annee-scolaire-2020-2021](https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_1483494/demande-de-retraite-de-temps-partiels-de-disponibilite-pour-l-annee-scolaire-2020-2021)

[NOTRE INFO CGT CIRCULAIRE](#)

(ACCEPTER VALIDER ET TÉLÉCHARGER LE FICHER)

## MOUVEMENT

Les dossiers de mutation **pour l'enseignement catholique** sont arrivés dans les établissements parisiens :

**Date de retour : 11 janvier 2021.**

Vous ne faites pas partie de l'enseignement catholique mais vous souhaiteriez pouvoir y postuler pour augmenter vos chances ?

Contactez rapidement : [isabelle.favre@ec75.org](mailto:isabelle.favre@ec75.org)

Et/ou les autres diocèses des académies demandées.

### **ATTENTION :**

Notre seul et unique employeur étant l'État, seule la procédure du mouvement rectoral, en février ou mars, vous permettra de muter.

Demander un dossier de mutation et mettre son poste au mouvement en février ou mars, ne vous engage à rien à partir du moment où vous ne postulez pas sur un autre poste.

Seuls les maîtres en Contrat Définitif peuvent intégrer le mouvement.

**Les professeurs stagiaires ont l'obligation d'intégrer le mouvement et ne sont pas prioritaires sur les postes qu'ils occupent.**

On vous tiendra, bien évidemment, informés pour la suite du calendrier. Toute l'équipe reste disponible pour vous aider dans vos démarches.

Toute l'équipe de la CGT-EP PARIS  
vous souhaite

## 6. Forfait mobilité développement durable

*Le forfait mobilité durable indemnise l'utilisation du vélo ou du covoiturage, au moins 100 jours par année civile, (comme passager ou conducteur) pour effectuer les déplacements domicile-travail.*

Il s'applique depuis le 11 mai 2020. C'est un forfait de 200 € versé l'année n+1 en une seule fois.

Il est possible d'utiliser alternativement le vélo ou le covoiturage pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation au cours d'une même année. Le seuil de 100 jours est modulé selon la quotité de temps de travail.

Le formulaire à remplir n'est pas encore disponible, nous a-t-on dit au rectorat hier, la CGT-EP a donc négocié pour que la date butoir au 31 décembre soit reculée, ce qui a été accepté.

Pour l'année 2020, un dispositif transitoire serait mis en place, la période s'étendant du 11 mai au 31 décembre, le forfait est de 100 €

**BONNES VACANCES,**  
**BON REPOS, JOYEUSES FÊTES**

Une seule adresse électronique :  
[academie.paris@cgt-ep.org](mailto:academie.paris@cgt-ep.org)

Un numéro

**06 33 26 18 83**